

## Règlement Intérieur Général

1. Remplir les conditions d'inscription en fournissant les pièces suivantes :  Dossier d'inscription dûment rempli et signé  **1 photo d'identité récente**  Photocopie de la pièce d'identité recto verso  1 justificatif d'adresse  1 certificat médical de - de 3 mois portant la mention «Apte à la pratique du sport ou de la danse»  Règlement intérieur, lu, approuvé, daté et signé  Attestation d'Assurance Extra scolaire pour les scolarisés  Autorisation parentale pour les moins de 18 ans  Attestation d'Assurance civile pour les adultes
2. **Se munir de : \*\*1 paire de baskets réservée à la salle** : il est obligatoire de se chausser sur place, dans les vestiaires pour garder les lieux propres, et se déchausser avant de partir ; les chaussures de sport se portent propres et uniquement en salle ; **les chaussures à semelles noires qui laissent des traces ainsi que les chaussures de ville sont interdites** \*\*1 tapis de gym \*\*1 serviette obligatoire sur le tapis de gym.
3. Est adhérent toute personne possédant un abonnement en cours de validité
4. Un abonnement est validé seulement quand les 2 conditions suivantes sont réunies :
  - a. toutes les pièces sont jointes au dossier, notamment la photo
  - b. l'abonnement est payé dans son intégralité, sauf en cas d'échéancier mis en place où tous les chèques doivent être remis
5. La cotisation se paye en début de cycle. Tout cycle entamé est intégralement dû et ne peut être remboursé
6. Les adhérents n'ont aucun droit ou avantage avant d'avoir versé le montant total de leur cotisation.
7. Tout adhérent est tenu de fournir un certificat médical faute de quoi, il renonce à faire valoir tout droit à des dédommagements
8. Il est demandé aux adhérents, dès leur arrivée au club, une collaboration permanente avec les méthodes de la Direction : décliner leur identité / signaler leur présence / présenter leur carte d'accès ou cocher sur la liste de présence
9. La direction se réserve le droit de modifier les horaires (affichés à l'accueil) et les activités dispensés. Les adhérents en seront informés par voie d'affichage, circulaire ou courrier électronique
10. Les cours commencent et finissent à l'heure
11. Le planning des cours est susceptible de modifications. En cas de modification, la clientèle en sera tenue informée par voie d'affichage ou sms.
12. Les cours sont maintenus avec un minimum de 12 personnes. En deçà de 12 personnes dans un cours, le cours en question est annulé.
13. Les portables doivent être éteints dans les salles de cours, tant pour les adhérents que pour les visiteurs
14. Les enfants, tant les enfants des adhérents que ceux des visiteurs n'ont pas le droit d'accéder aux salles de cours
15. Les enfants doivent rester à l'accueil. Pour tout service de garderie, se rapprocher de l'accueil
16. Les enfants, ados et jeunes qui ont fini leur cours doivent impérativement attendre leur parent à l'accueil et non à l'extérieur, ni dans les vestiaires
17. L'utilisation de tout produit : magnésie, colophane, poudre ou autre est interdite dans la salle sans autorisation de la direction
18. Toute discrétion doit être gardée dans les salles de cours, nul n'est autorisé à accéder aux salles de cours s'il ne s'agit pas de son propre cours. Il est obligatoire d'attendre la fin du cours pour pénétrer dans la salle afin de prendre part au cours suivant.
19. Pas de remboursement d'abonnement possible sauf en cas de :
  - a. Force majeure
  - b. Mutation professionnelle hors du département de la Martinique sur présentation de l'attestation de l'employeur et de la copie du billet d'avion
20. Pas de report possible sauf en cas de maladie ou d'accident prouvé par certificat médical. En fin de contrat la période d'arrêt est reportée.
21. Le Centre est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de ses membres. La responsabilité de l'Entreprise ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'utilisation inappropriée du matériel ou des accessoires de cours.
22. Les tiers n'ont pas le droit d'assister au cours sans autorisation de la direction
23. Une tenue de sport ou danse appropriée, une serviette, un tapis de gym, des chaussures propres sont exigés pour la pratique de la gym ou danse.
24. Les salles de cours, vestiaires, douches et toilettes sont à disposition des adhérents ; Ils sont priés de les maintenir en état de propreté irréprochable
25. Les adhérents doivent se changer et se déchausser dans les vestiaires (les chaussures doivent y rester). Le port de chaussures de ville n'est pas autorisé au cours. Il est obligatoire de porter des chaussures propres et réservées à la salle. Les chaussures très sales (remplies de boue par exemple) doivent rester hors de l'enceinte. Il n'est pas autorisé de se promener buste nu dans la salle.
26. La cigarette est interdite dans l'enceinte et aux abords de la structure
27. La nourriture, chewing-gum et autre sucrerie ainsi que les boissons sucrées sont interdites dans les salles de cours
28. Tout vêtement oublié est gardé une semaine puis remis à une œuvre de bienfaisance
29. Les adhérents sont tenus de laisser les lieux propres :
  - a. **Jeter sa bouteille vide ou autre déchet à la poubelle,**
  - b. **Essuyer tout liquide renversé**
  - c. **Ne pas mettre les pieds sur les murs**
  - d. **Utiliser la serviette sur le tapis de cours et autres matériels, par mesure d'hygiène**
  - e. **Ne déplacer le matériel rangé que sur avis du professeur - Ranger le matériel utilisé et l'essuyer pour y enlever la sueur**
30. **Les cours destinés aux enfants et jeunes sont suspendus pendant les petites vacances scolaires – se référer au calendrier scolaire**
31. **Durant le mois d'avril jusqu'à fin juin les inscriptions aux cours de danse sont suspendues afin de permettre le bon déroulement des répétitions pour le spectacle**
32. **Information spectacle** : Lieu de spectacle : ..... / Date prévisible de spectacle : fin mai / Participation spectateur : 20 €  
*Participation aux frais de costume : sera définie ultérieurement.*
33. **Jours de fermeture pour tous** :
  - **JOURS CHOMÉS, SAINTS, FÉRIÉS & PONTS**
  - **Noël** : Du 22 décembre au 03 janvier inclus
  - **Carnaval** : Du lundi gras jusqu'au dimanche
  - **Les Cours de gym & danse s'arrêtent au mois de Juin -**
  - **FERMETURE ANNUELLE : DU 30 JUIN AU 30 AOUT**